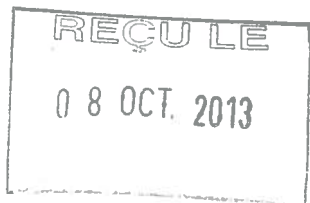


**Le développement durable de l'énergie éolienne :  
pistes de réflexion sur les conditions à respecter**

Mémoire présenté par le  
comité de coordination  
de **Québec solidaire Arthabaska**

à la  
Commission sur les enjeux énergétiques du Québec



8 octobre 2013

## **TABLE DES MATIÈRES**

1. Introduction	p.3
2. Rappel des positions de Québec solidaire sur l'énergie éolienne	p.3
3. Quelques éléments du contexte actuel	p.3
4. Quelques conditions pour un développement durable de l'énergie éolienne	p.5
5. Recommandation	p.7

## **1. INTRODUCTION**

Le comité de coordination de Québec solidaire est préoccupé par les impacts de l'implantation d'un parc de 50 éoliennes en milieu habité dans trois municipalités faisant partie de la circonscription d'Arthabaska (Sainte-Sophie d'Halifax, Saint-Ferdinand et Saint-Pierre-Baptiste) et plus largement par les conditions actuelles du développement de la filière éolienne au Québec.

L'occasion nous est aujourd'hui donnée, par l'entremise de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, de partager quelques constats sur le développement de cette filière énergétique au Québec et de présenter des conditions à respecter pour que son développement soit durable et respectueux, tant des communautés que du territoire.

## **2. RAPPEL DES POSITIONS DE QUÉBEC SOLIDAIRE SUR L'ÉNERGIE ÉOLIENNE**

Québec solidaire est un parti écologiste en faveur du développement de l'énergie éolienne, mais dans des zones où les parcs d'éoliennes ne nuiront pas au bien-être des communautés (non en milieu habité). Les deux grandes orientations en lien avec l'énergie éolienne sont :

- La nationalisation du secteur de l'énergie éolienne avec la création d'une société publique, Éole Québec.
- La création d'Énergie Québec qui aura la responsabilité de la production et de la distribution de l'énergie au Québec.

## **3. QUELQUES ÉLÉMENTS DU CONTEXTE ACTUEL**

### **➤ Les coûts des surplus d'électricité**

Hydro-Québec dispose actuellement de surplus qui risquent fortement de rester invendus dans les prochaines années, principalement en raison de la hausse de la production d'énergie par les Etats-Unis. Si une partie ou même la totalité des surplus était vendue, ils ne pourraient l'être qu'à un prix inférieur au prix déboursé par Hydro-Québec pour produire l'électricité sinon pour l'acquérir de producteurs indépendants dont ceux d'énergie éolienne. Au premier trimestre de 2012, le prix de vente moyen à l'exportation par Hydro-Québec a été de 3,7 ¢ le kWh.<sup>1</sup> À titre d'exemple, l'énergie produite par les éoliennes du Parc des éoliennes de l'Érable est achetée par Hydro-Québec au prix fixe de 11,9 ¢ le kWh, auquel 2 ¢ doivent être ajoutés pour les coûts de transport et d'équilibrage.

Au cours du trimestre complété au 31 mars 2013, Hydro-Québec a vu ses charges augmentées de 219 millions par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre de 2012, principalement en raison de l'augmentation d'achat d'électricité auprès de producteurs indépendants dont ceux d'énergie éolienne.<sup>2</sup> Les pertes occasionnées par l'achat d'énergie éolienne en 2013 sont

---

<sup>1</sup> Alexandre Robillard, « Hydro-Québec augmente son profit de 24 millions », *Le Devoir*, 18 mai 2013.

<sup>2</sup> *Id.*

estimées à près de 300 millions alors que 1 700 MW des 3 300 MW octroyés par l'ancien gouvernement libéral sont présentement en production.<sup>3</sup>

#### ➤ **La hausse annoncée des tarifs d'électricité**

Hydro-Québec doit produire annuellement l'électricité nécessaire aux besoins de la population du Québec. Ce qu'on appelle le « bloc patrimonial » suffit à combler 95 % de ces besoins en électricité pour 2013. Même si le tarif de l'électricité du bloc patrimonial est gelé depuis 2000, Hydro-Québec réalise tout de même une marge de profit de 22,5 % de la vente de celui-ci. Le prix payé pour cette électricité dépasse donc largement les coûts de production.<sup>4</sup> Malgré tout, en plus des hausses annuelles autorisées par la Régie de l'énergie, le prix de l'électricité du bloc patrimonial devrait être haussé sous peu. L'Union des consommateurs a estimé la hausse des tarifs d'électricité d'ici 2018 à 25 %, soit une augmentation annuelle moyenne de 400 \$.<sup>5</sup> Ces hausses découlent en partie de l'achat d'électricité auprès de producteurs indépendants dont ceux d'énergie éolienne.

#### ➤ **Une vision productiviste du développement de l'énergie éolienne**

À ce jour, le développement de l'énergie éolienne au Québec s'est fait généralement de manière non respectueuse des populations concernées ni de l'environnement. Sans véritable consultation ni acceptabilité sociale, les parcs d'éoliennes sont situés en majeure partie en milieu habité.

La production de l'énergie éolienne a été liée étroitement au développement économique par la création d'une industrie manufacturière de l'éolien, dans les régions du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie, ainsi qu'à la survie de cette industrie.<sup>6</sup> Les emplois sont maintenus au prix du rachat inutile d'électricité par Hydro-Québec, de surplus invendus et de la hausse éventuelle des tarifs d'électricité. Bien que la vitalité économique des régions du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie soit primordiale, ce n'est pas ce qui devrait dicter les choix énergétiques du Québec.

Ces choix énergétiques devraient plutôt être guidés par les constats suivants :

- Les choix énergétiques du Québec devraient principalement viser à répondre aux besoins de la population du Québec, tout en ayant un objectif de préservation des ressources pour les générations futures.
- La transition de la consommation de combustibles fossiles vers la production d'énergie à faible émission de gaz à effet de serre est nécessaire.

---

<sup>3</sup> Regroupement pour le développement durable des Appalaches, *L'Écho des Appalaches*, avril 2013, p. 2.

<sup>4</sup> « Le courant avant le profit : Les nouvelles stratégies gouvernementales pour piger dans nos poches », Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics, en collaboration avec l'Union des consommateurs, 2013.

<sup>5</sup> Regroupement pour le développement durable des Appalaches, *L'Écho des Appalaches*, avril 2013, p. 2.

<sup>6</sup> « Québec s'engage à long terme dans la filière éolienne », Communiqué de presse émis le 10 mai 2013, par le gouvernement du Québec, à l'occasion de l'annonce de l'attribution de 800 MW pour de nouveaux projets : « Ce bloc générera près de 2 milliards de dollars d'investissements. Il permettra aussi de maintenir plusieurs centaines d'emplois manufacturiers en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et au Bas Saint-Laurent, et ce, pour plusieurs années. (...) De plus, il s'assurera que le secteur industriel demeure fort à long terme et, à cet égard, l'horizon 2024 est déterminant. En effet, à partir de 2025, le renouvellement du parc éolien actuel va débiter, a conclu la première ministre. »

- Cependant, le développement de ces formes d'énergie ne doit pas se faire à n'importe quel prix.
- L'économie de la consommation d'énergie doit être priorisée, que ce soit pour l'une ou l'autre des formes d'énergie, renouvelables ou non, à faible émission de gaz à effet de serre ou non.

Plutôt que de tenter d'atteindre des objectifs artificiels de production, peu importe la forme de l'énergie, les besoins réels devront être pris en compte.

#### **4. QUELQUES CONDITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE**

##### ◇ **L'acceptabilité sociale**

À propos de cette notion de l'acceptabilité sociale, la question la plus souvent posée a trait aux moyens de la mesurer : l'acceptabilité sociale s'établit-elle par un pourcentage ? Si oui, à partir de quel pourcentage un projet pourrait-il être considéré comme acceptable socialement ? La réponse serait si simple si elle se trouvait dans un pourcentage, mais ce n'est pas le cas.

Quelques définitions de l'acceptabilité sociale sont reproduites à titre informatif. Ces définitions illustrent le caractère relativement abstrait de l'acceptabilité sociale, mais également à quel point elle peut être ancrée dans les valeurs d'une population ou d'une communauté concernée par un projet, notamment celle du respect de la démocratie. Voici quelques définitions ou éléments d'une éventuelle définition :

- « L'acceptabilité sociale est donc un concept qui résulte d'une synthèse complexe d'opinions, de valeurs et d'attitudes multiples. »<sup>7</sup>
- « L'acceptabilité sociale est un niveau de confort par rapport aux impacts engendrés par un projet. »<sup>8</sup>
- « L'acceptabilité sociale est le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place, pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre harmonieusement, et à un moment donné, dans son milieu naturel et humain. »<sup>9</sup>

##### ◇ **Non en milieux habités!**

Les éoliennes ne devraient pas être situées en milieux habités en raison des impacts majeurs qu'elles produisent sur l'environnement (animaux, eau, sols, déboisement, etc.), le paysage, la santé des personnes (bruit, ondes électromagnétiques, tensions parasites, effet stroboscopique, etc.) et la dévaluation des propriétés.

<sup>7</sup> Clausen, D.L. et R.F. Schroeder. *Social acceptability of alternatives to clearcutting : discussion and literature review with emphasis on Southeast Alaska*. Portland, OR : USDA Forest Service, Pacific Northwest Research Station, 2004. Cité par M.-H. Rousseau. *L'acceptabilité sociale de l'aménagement forestier sur l'Île d'Anticosti, un territoire à vocation faunique*. Université Laval, Québec, 2008, p. 8.

<sup>8</sup> Institut du nouveau monde. *La participation des parties prenantes dans la construction de l'acceptabilité sociale*. 13 mai 2009, p. 3.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 4.

La dimension des éoliennes présentement installées au Québec fait craindre des impacts encore plus étendus. Par exemple, dans les parcs éoliens autorisés suite à l'appel d'offres de 2005 (parc des Éoliennes de l'Érable, des Moulins, du Massif du sud), le type d'éolienne installée est celui fabriqué par Énercon, d'une hauteur de 450 pieds (138 mètres), soit plus de deux fois la hauteur d'un pylone monté par Hydro-Québec (196 pieds ou 60 mètres). Il est impossible que de telles structures s'intègrent à l'environnement et qu'elles n'aient pas d'impacts négatifs, même situées à des distances de deux kilomètres.

Il peut arriver que dans certaines communautés, des projets soient acceptés socialement. Advenant cette situation, les éoliennes devraient être installées à des distances suffisamment grandes afin que les résidentes et les résidents n'en subissent pas les retombées négatives. À ce jour, la distance la plus grande adoptée au Québec dans la réglementation des municipalités et des MRC est de deux kilomètres. Cette distance séparatrice de protection minimale entre les résidences et les éoliennes de grande puissance devra obligatoirement être respectée pour tout projet d'implantation futur, tel que réclamé par l'ensemble des groupes de défense des citoyennes et des citoyens aux prises avec ces méga projets d'éoliennes industrielles de même que par un fort consensus provenant de la communauté scientifique internationale composé d'acousticiens, de médecins et d'autres experts des sons et du bruit.<sup>10</sup> Même à cette distance, il n'est pas assuré que les résidentes et résidents ne subiront pas des impacts de la construction et de l'opération d'éoliennes.

#### ◇ **Le respect des principes du développement durable pour une énergie verte**

La notion d'harmonie sociale s'approche de celle de l'acceptabilité sociale. Elle est considérée comme l'une des trois dimensions fondamentales du développement durable, les deux autres étant le respect du milieu écologique et la viabilité économique. Ces trois dimensions nous semblent indissociables pour qualifier un projet de développement durable. Il est aisé de le comprendre de cette façon parce que si un projet était considéré uniquement pour sa viabilité économique, une autre des trois dimensions, il ne pourrait pas être qualifié comme en étant un qui respecte le développement durable.

Dans la *Loi sur le développement durable* entrée en vigueur au Québec, on y retrouve les trois mêmes dimensions formulées comme suit à l'article 2 : « Dans le cadre des mesures proposées, le « développement durable » s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

---

<sup>10</sup> <http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/regional/montreal/archives/2013/03/20130325-163320.html>

#### ◇ **Une véritable consultation des populations concernées**

Le BAPE est l'instance mandatée pour consulter les populations sur des projets tels ceux des parcs d'éoliennes. Celui-ci dispose d'un pouvoir de recommandation uniquement. De plus, il intervient dans les processus à une étape où les projets sont avancés dans leur élaboration. Les citoyennes et les citoyens qui souhaitent émettre leurs avis sur des projets se font constamment référer au BAPE en leur promettant que cette instance est celle toute désignée pour entendre leurs opinions, mais à cette étape, la préparation des projets est très avancée et a déjà nécessité des coûts très importants.

Pour impliquer plus concrètement les populations concernées, certains sont d'avis qu'il serait souhaitable d'informer et de consulter dès le début, avant même que les projets ne soient proposés à un appel d'offres.

De plus, lorsque des consultations, sondages, référendums ou autres moyens ont lieu pour en vérifier l'acceptabilité sociale et l'adhésion des populations concernées, ce sont les personnes résidant dans les parcs ou à proximité qui devraient être obligatoirement consultées.

#### **5. RECOMMANDATION**

Le comité de coordination de Québec solidaire Arthabaska recommande qu'un moratoire soit décrété sur tous les projets d'implantation d'éoliennes au Québec afin de se donner le temps de réaliser les études indépendantes nécessaires sur les impacts et les coûts, et de débattre socialement de l'utilisation de l'énergie éolienne en lien avec les autres formes d'énergie.

#### **Quelques références**

- ✓ Jean-Robert Sansfaçon, « Éolien : Des choix dépassés », *Le Devoir*, 10 août 2013, p. B4 (<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/384823/des-choix-depasses>).
- ✓ Claude Charron, « Mettre fin au scandale éolien » (lettre d'opinion), *La Presse*, 2 avril 2013 (<http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201304/02/01-4636899-mettre-fin-au-scandale-eolien.php>).
- ✓ Marie-Ève Maillé, *Information, confiance et cohésion sociale dans un conflit environnemental lié à un projet de parc éolien au Québec (Canada) : Résumé des résultats et conclusions de la recherche*, 2012 ([marie.maill@ifp.uni-freiburg.de](mailto:marie.maill@ifp.uni-freiburg.de)).

